



**Positionnement de MEQ dans le cadre des consultations de la
Commission d'examen sur la fiscalité québécoise**

Allez y doucement, nous sommes pressés

REPRÉSENTATION POLITIQUE / INFORMATION STRATÉGIQUE / OCCASION D'AFFAIRES / MEILLEURES PRATIQUES / RÉSEAUTAGE

Table des matières

Introduction	page 1
Première partie	
Le secteur manufacturier / La relance des investissements est une urgence	page 2
Deuxième partie	
Considérations générales / Nouvelles réalités et sens de la fiscalité	page 3
- Pression fiscale élevée	
- L'État, garant de stabilité	
- Le sens de la fiscalité	
Troisième partie	
Fiscalité des entreprises / Rallier la croissance économique à l'intérêt public	page 4
1 / Travailler la base des conditions fiscales pour une réforme stable et durable	
2 / Les ponctions fiscales sur la masse salariale sont une taxe sur le capital humain	
3 / L'aide fiscale aux entreprises doit être concentrée sur la confiance des investisseurs	
4 / La R-D, l'innovation et les dernières technologies	
5 / La rétention et l'attraction de capitaux	
Conclusion	page 11

À propos de Manufacturiers et exportateurs du Québec : MEQ est une association dont la mission est d'améliorer l'environnement d'affaires et d'aider les entreprises manufacturières et exportatrices à être plus compétitives sur les marchés locaux et internationaux grâce à son leadership, son expertise, son réseau et à la force de ses membres. MEQ est une division de Manufacturiers et exportateurs du Canada (MEC), la plus importante association commerciale et industrielle au pays fondée en 1871. meq.ca

Introduction

Manufacturiers et exportateurs du Québec (MEQ) est une association industrielle représentante d'entreprises manufacturières et exportatrices. Notre approche dans la réflexion qui anime aujourd'hui la *Commission d'examen sur la fiscalité québécoise* (la Commission) est naturellement centrée sur le rôle que porte le régime fiscal des entreprises sur la compétitivité de l'économie québécoise.

MEQ interpelle les membres de la Commission ainsi que le gouvernement du Québec sur l'importance de mettre en place un plan d'action ambitieux en faveur de l'investissement des entreprises manufacturières. La complexité des systèmes économiques, l'accélération des technologies et la course aux talents, l'instabilité des marchés et la nécessité des organisations à devenir plus flexibles et réactives, le contexte démographique et l'endettement public sont autant d'explications qui replacent la création de richesse au premier rang des enjeux de société.

La fiscalité, premier lien financier entre l'État et les entreprises, détermine leurs résultats nets et leurs capacités à investir. En ce sens, le système fiscal joue un rôle évident sur le dynamisme économique et MEQ remercie la Commission pour l'opportunité de partager l'avis de ses membres.

Les investissements en faveur d'une production à forte valeur ajoutée, avec un degré technologique soutenu par les activités de recherche et développement (R-D) et l'innovation industrielle, sont les leviers essentiels à la croissance de la productivité, à la modernisation des équipements et au développement des technologies vertes. Le régime fiscal des entreprises doit répondre à

l'urgence de réinvestir dans notre développement économique.

Le présent mémoire rappelle en premier lieu l'importance des industries manufacturières dans la nouvelle dynamique de notre économie et la création de richesse. En second lieu, MEQ a souhaité décrire un ensemble de considérations qui doivent être prises en compte afin que la prochaine politique fiscale soit propre à la nouvelle réalité économique : la fiscalité du Québec ne peut plus être envisagée en fonction des seules considérations internes, notamment budgétaires, et doit être structurée et évoluer en reconnaissant l'impact de la globalisation sur le rôle de l'État dans l'économie. Enfin, MEQ a formulé un ensemble de recommandations sur les principes d'un régime fiscal efficient et sur les mesures spécifiques qui donneront un élan à l'investissement privé et à la fabrication avancée.

Première partie

Le secteur manufacturier / La relance des investissements est une urgence

Le secteur manufacturier joue au Québec un rôle moteur : il explique directement 1/7 de l'économie québécoise, auquel il faut ajouter l'ensemble des services connexes, tels que le transport, l'ingénierie, les services professionnels et l'ensemble des retombées économiques associées à la R-D. Le secteur manufacturier explique également les trois quarts des exportations du Québec, une composante stratégique dans la croissance du PIB.

Depuis le début des années 2000, le secteur manufacturier a subi une multitude de contrecoups : appréciation soudaine et finalement structurelle de la devise canadienne ; augmentation mal anticipée de la concurrence des pays émergents et dont les bas coûts de production sont imbattables pour les économies socio-démocratiques comme celle du Canada ; récession profonde aux États-Unis, notre partenaire commercial historique et dont la tentation au protectionnisme a inquiété la santé financière de plusieurs industries québécoises ; crise bancaire et financière de 2008, qui a largement pénalisé le financement des entreprises ; sous-performance dans les industries primaires des ressources naturelles, parmi les premières forces de l'économie québécoise.

Au cours des quinze dernières années, les mouvements de capitaux ont très nettement augmenté sous l'effet d'une mondialisation accélérée, de l'impulsion de l'économie numérique, de la circulation rapide de l'information et du savoir. Le tout a bousculé les paradigmes économiques. De nombreux États ont, dans ce contexte, remis à jour leurs stratégies économiques et en particulier celles qui concernent le secteur manufacturier. En effet, le phénomène de désindustrialisation craint face à la concurrence des économies émergentes a révélé le rôle moteur de la fabrication dans l'économie et la place que ce secteur occupe dans le système d'innovation et dans l'internationalisation des entreprises. À cet égard, les États-Unis ont introduit au cours des dernières années de nouveaux incitatifs ciblant précisément le secteur manufacturier ; la Chine intervient à coup de fortes subventions sur les nouveaux investissements ; l'Angleterre et l'Allemagne, dont les bases industrielles sont relativement solides, ont également mis en place des stratégies fiscales assez agressives pour présenter un avantage tangible et attirer de nouveaux investissements industriels. Le Québec doit prendre le pas de ce mouvement mondial.

La politique fiscale joue un rôle de premier ordre pour stimuler l'investissement des entreprises, pousser la création de nouveaux produits et de nouveaux procédés et favoriser la commercialisation de l'innovation. Les entreprises doivent investir pour survivre et, dans un contexte de concurrence mondiale et de chaîne d'approvisionnement globale, dans le contexte du repositionnement en cours des grands pôles de production, la compétitivité fiscale des entreprises, sans être le seul, est un levier essentiel de politique économique. La fiscalité, en s'appliquant à l'ensemble des entreprises, permet d'avoir un impact généralisé sur le développement

économique. Alors que nos économies sont en profonde transformation, il s'agit bien d'un levier généralisé dont a besoin la politique économique pour dépasser la crise de développement dans laquelle nous nous trouvons.

La Commission, notamment mandatée pour trouver les solutions budgétaires au déficit public, doit absolument aborder la fiscalité des entreprises dans la perspective d'augmenter les investissements privés. C'est pour MEQ une urgence qui ne peut pas attendre. Si la situation financière du Québec rend plus difficile à court terme l'audace d'une plus grande compétitivité fiscale, cette audace est néanmoins absolument nécessaire pour construire le Québec de demain.

Deuxième partie

Considérations générales / nouvelles réalités et sens de la fiscalité

Pression fiscale élevée

Le Québec compte parmi les pays de l'OCDE dont la pression fiscale est la plus forte. À côté du niveau du fardeau fiscal, il faut également ajouter une analyse sur la nature même des prélèvements, dont l'impact sur les comportements économiques diffère selon la nature de l'assiette fiscale concernée. Le Québec se démarque notamment par l'ampleur des ponctions fiscales sur les revenus et sur la masse salariale (incluant sur les services rendus par des non-résidents). Dans un contexte marqué par une concurrence mondiale beaucoup plus agressive, une course au capital et aux talents, les ponctions fiscales, applicables aux entreprises installées au Québec, doivent être précisément analysées pour limiter les effets négatifs sur les facteurs de production et sur la capacité des entreprises à se financer et à investir. Selon MEQ, l'équilibre entre les forces et les faiblesses économiques du Québec implique de concevoir l'outil fiscal comme un outil de compétitivité. Le Québec est une petite économie ouverte et un simple regard sur la dynamique des marchés mondiaux suggère de libérer toutes les possibilités de création de richesse.

L'État, garant de stabilité

La sensibilité des populations face aux diverses réalités sociales semble être croissante. Leur exigence vis-à-vis de l'État dans son rôle de stabilisateur semble également s'être accentuée, alors que les finances publiques remettent en cause, en même temps, la capacité de l'État à financer le modèle actuel, à gérer correctement le bien public et à construire l'avenir dans une perspective complète de développement durable.

Selon MEQ, le gouvernement doit aborder la révision de la fiscalité en s'engageant dans une profonde réflexion sur le modèle d'intervention de l'État. Les mesures temporaires ne sont plus des solutions. À cet égard, l'État doit prendre garde à la confiance des entreprises, en particulier en ce qui concerne les conditions d'investissement. Par exemple, l'incertitude qui a marqué au cours des dernières années l'industrie minière, du fait d'une certaine instabilité sur les règlements qui la régissent notamment en ce qui concerne les redevances, a très clairement pénalisé l'activité et le développement régional. Il faut en tirer les leçons pour l'ensemble des industries : la cohérence, la stabilité et la compétitivité de la fiscalité des entreprises sont prioritaires.

La confiance est un facteur déterminant de la performance collective et économique. Gérer dans l'instabilité ambiante est devenu une caractéristique propre de nos économies. Cela implique pour l'État, garant de la structure économique, d'établir une planification durable, donc forcément respectueuse des fondamentaux de l'économie. L'État doit également correctement partager cette planification, afin de garder un regard constant sur la qualité et la cohérence de l'action publique.

Depuis un certain nombre d'années, les budgets annuels de l'État québécois ont été l'occasion d'une mise à jour du régime fiscal des entreprises et qui s'est souvent traduite par de simples ajustements à la marge, notamment avec des modifications aux incitatifs fiscaux, afin de faire écho à la nécessité d'encourager les entreprises à investir et à prospérer. Une liste entière de différentes mesures fiscales destinées aux entreprises compose la stratégie économique du gouvernement. Si l'efficacité globale de ces mesures mérite très certainement d'être évaluée, MEQ aimerait insister sur l'importance de la transparence et de la planification devant accompagner tout processus de réforme. Cela est important pour limiter les incertitudes quant aux conditions d'affaires. Afin d'assurer la transition la plus progressive et la plus prévisible possible et de limiter les coûts de l'incertitude politique sur la propension des entreprises québécoises à investir, le gouvernement doit partager une vision claire de la trajectoire envisagée et rassurer la communauté d'affaires quant à sa pleine volonté d'encourager la performance de l'économie.

Le sens de la fiscalité

Avant de définir les mesures fiscales spécifiques, le gouvernement devrait très clairement partager une réflexion sur le sens qu'il faut donner à l'impôt. Si le rôle premier de la fiscalité consiste à fournir le financement nécessaire aux programmes publics, l'impact de la mondialisation et de la concurrence internationale, nous oblige à limiter le rôle de la fiscalité des entreprises à un rôle économique. Cela signifie que la fiscalité des entreprises doit évoluer vers un régime toujours plus compétitif. La fiscalité des particuliers n'est pas totalement exclue de cette logique. Alors que l'accès et la qualité des services publics sont en péril, le consentement à l'impôt apparaît de plus en plus instable. Le gouvernement doit réviser ses façons de faire et reconstruire l'adhésion des contribuables à leur facture fiscale. Du point de vue de MEQ, la fiscalité ne doit pas ou ne peut plus être un outil de justice sociale. À cet égard, la définition de la justice sociale et la répartition de l'impôt méritent une réflexion profonde dans le cadre de la révision des programmes en cours. La fiscalité doit permettre à l'État d'accéder aux ressources financières, afin de financer les programmes à vocation sociale. Lorsque la fiscalité est structurée pour réduire par elle-même les inégalités sociales, elle se complique et il en résulte des distorsions qui en réduisent l'efficacité. La question des tarifs des services d'éducation à la petite enfance en est un exemple probant. La question du financement des universités en est un autre. Ajoutons que lorsque le financement des programmes est orienté dans une logique de gratuité, cela mène nécessairement vers une déresponsabilisation et à du gaspillage.

Ainsi, dans la réflexion qui anime la Commission, MEQ souhaite insister sur le fait qu'il serait important d'avoir une approche assez globale pour que les arbitrages qui permettront de retrouver l'équilibre budgétaire restent cohérents avec les ambitions économiques du gouvernement. Cela signifie que les restructurations qui seront encouragées doivent reconnaître la double nécessité de la croissance économique et de l'efficacité des programmes.

Troisième partie

Fiscalité des entreprises / rallier la croissance économique à l'intérêt public

1 / Travailler la base des conditions fiscales pour une réforme stable et durable

À 11,9 % pour le taux général, l'impôt des entreprises reste supérieur à celui de l'Ontario, l'autre grande province manufacturière du Canada. De même, le taux inférieur, appliqué sur la première tranche de 500 000 dollars de revenus reste au Québec bien au-delà de la moyenne canadienne (8 % au Québec, contre 4,5 % en Ontario, 2,5 % en Colombie-Britannique). Si le taux inférieur a récemment été réduit pour les PME

manufacturières, MEQ considère que la base fiscale doit être clairement et simplement compétitive pour l'ensemble de l'économie, entre les provinces ainsi qu'entre les entreprises à travers le monde. C'est sur l'intégralité d'une base fiscale compétitive, à l'échelle mondiale, que les mesures d'aides aux entreprises pourront offrir un maximum d'effet sur la création de richesse.

Selon une étude de l'Institut Fraser¹, le Québec perd du terrain sur le plan de la compétitivité fiscale en comparaison avec le reste du Canada. Au cours des dernières années, différentes juridictions canadiennes se sont engagées dans une réduction progressive, mais néanmoins concrète, du taux d'imposition des revenus des entreprises. Si les provinces sont elles-mêmes concernées par les pressions budgétaires, il est communément admis qu'un assainissement à long terme des finances publiques passe par la croissance économique. Si MEQ souscrit pleinement à la volonté du gouvernement de réduire rapidement le déficit du Québec, l'association considère qu'il est dommage, voire irresponsable, de ne pas être aussi pressé à améliorer les conditions fiscales des entreprises. Les capitaux qui soutiennent les investissements industriels n'ont jamais été aussi mobiles, tandis que l'imposition des revenus est un paramètre directement déterminant de la rentabilité des investissements.

Le Québec ne peut pas attendre un assainissement jugé « satisfaisant » des finances publiques pour envisager la réduction de la taxation des profits. L'impact de cette taxation sur l'investissement est évident et ses effets n'étant pas immédiat, MEQ est d'avis qu'il ne faudra pas d'attendre trop longtemps avant de poursuivre une politique fiscale plus compétitive.

Précisons que l'offre de crédits d'impôt est un facteur important, mais cette offre ne doit pas permettre de compenser un désavantage fiscal ; cette offre doit, à partir de la base fiscale, mettre à la disposition de l'économie un avantage supplémentaire qui permettra de créer un véritable avantage concurrentiel.

Force est de constater que le dynamisme entrepreneurial au Québec, comme le dynamisme des investissements, ne permet pas de valider l'idée d'une compétitivité suffisante. De plus, l'efficacité des aides fiscales dépend d'une mise à niveau de l'imposition des entreprises. Le gouvernement pourrait envoyer un signal positif en ajustant, dans un premier temps, le taux général de l'imposition des revenus des entreprises au niveau ontarien : 11,5 %.

Il convient aussi de mentionner que, si la politique économique du Québec doit porter une attention particulière à la croissance des PME, il est tout aussi important d'encourager la croissance et les investissements des plus grandes entreprises. Toutes aussi soumises à la concurrence internationale, les grandes entreprises ne sont pas moins sensibles à la qualité des conditions d'affaires. L'actualité du Québec a été marquée au cours des dernières années par une série de désinvestissements, qui en réduisant notamment l'activité de certaines industries manufacturières, réduisent également le dynamisme d'un réseau économique plus large, en particulier dans les régions.

Par ailleurs, la clarté et la simplicité du système fiscal ne sont pas accessoires. Il faut faire évoluer le système fiscal du Québec vers toujours moins de distorsions économiques. Un système fiscal fiable, prévisible et durable se définit aussi par la cohérence de son administration fiscale. La globalisation nous oblige de mettre en plan les conditions d'affaires des entreprises pour mieux les harmoniser avec la réalité du marché mondial. La simplicité du système fiscal favorisera également sa flexibilité et sa capacité à s'adapter à l'évolution constante de l'économie mondiale.

¹ Quebec's Tax Competitiveness : A Barrier to Prosperity, Fraser Institute, septembre 2014

RECOMMANDATIONS

- ⇒ Établir un régime fiscal stable, prévisible et durable.
- ⇒ Planifier une réduction progressive des taux d'imposition sur les revenus des entreprises.
- ⇒ Réévaluer la pertinence des retenues d'impôt pour les services rendus au Québec par des non-résidents lorsque le non-résident confirme que ce revenu est exempté d'impôt en vertu d'un traité fiscal.
- ⇒ Réduire concrètement le fardeau administratif associé à la fiscalité

2 / Les ponctions fiscales sur la masse salariale sont une taxe sur le capital humain

Les programmes gouvernementaux financés par les charges patronales doivent également être considérés dans le cadre des travaux de la Commission. Selon MEQ, l'évolution de la démographie et l'accélération de la mondialisation nous oblige à moderniser ce type de ponctions fiscales.

Les effets particuliers des taxes sur le capital humain tombent mal dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre qualifiée. L'impact de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée sur les opérations des entreprises manufacturières est majeur. Le Québec doit faciliter la valorisation du capital humain dans les métiers manufacturiers qui sont à la fois très techniques et très spécialisés.

- Les ponctions fiscales sur la masse salariale sont régressives dans leur nature, car elles sont plus lourdes à porter pour les plus petites entreprises, relativement plus intensives en travail qu'en capital.
- Les ponctions fiscales sur la masse salariale sont prélevées indépendamment de la performance des entreprises. En ce sens, elles sont fixes et ne respectent pas le principe fondamental de la capacité de payer.
- Les ponctions fiscales sur la masse salariale renchérissent le coût du travail et exercent un arbitrage en défaveur de l'augmentation des salaires ; elles réduisent les incitatifs à l'embauche, accentuent les problèmes de pénurie de main-d'œuvre qualifiée, elle-même responsable de pressions salariales à la hausse ; elles diminuent ainsi le dynamisme du marché du travail.
- Les ponctions fiscales sur la masse salariale pénalisent les investissements en capital humain, car elles haussent le coût du travail et les coûts des heures de formation. Les ponctions fiscales sur la masse salariale réduisent également les investissements en capital physique, puisque la modernisation des équipements et l'intégration des nouvelles technologies doivent être faites de manière concomitante avec l'évolution des compétences et des qualifications.
- Les ponctions fiscales sur la masse salariale réduisent globalement la capacité des entreprises à augmenter leur productivité.

La Commission doit développer sa réflexion par la même culture économique que MEQ a suggéré à la Commission permanente sur la révision des programmes : l'État doit d'abord penser à la croissance économique du Québec avant de penser à la distribution de la richesse et la générosité des programmes sociaux. Au Québec, on a trop souvent tendance à faire le contraire. On passe en premier lieu à un idéal social et on cherche ensuite les ponctions fiscales qui financeront cet idéal. Il s'agit en fait d'une logique qui ferme la performance des programmes, puisque la générosité des programmes est basée sur une assiette fiscale saturée. Il faut partir de la générosité possible en fonction de la capacité à payer et ensuite faire évoluer cette générosité sur la base de la performance progressive du programme.

Le poids des ponctions fiscales sur la masse salariale illustre bien l'inefficacité d'une approche privilégiant la générosité des programmes sociaux avant de tenir compte de l'impact économique de leur financement. L'impact est majeur sur la cohérence des politiques économiques et, dans le contexte actuel, sur la capacité du Québec à réduire ses dépenses et à augmenter simultanément ses revenus.

Le gouvernement doit faire la pédagogie auprès de l'opinion publique de cette logique économique qui doit être appliquée de manière systématique, afin de permettre au Québec de prospérer et de financer durablement ses choix de sociétés. Cette logique doit être clairement incarnée dans le système fiscal du Québec. Il faut réduire la taxation du capital humain et progressivement évoluer vers un financement des programmes sociaux par les bénéficiaires.

L'impact de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée sur les opérations des entreprises manufacturières est majeur. Le Québec doit faciliter la valorisation du capital humain dans les métiers manufacturiers qui sont à la fois très techniques et très spécialisés. Pour MEQ, le gouvernement doit impérativement diminuer la partie fiscale des coûts salariaux.

On notera que les impôts sur la masse salariale occupent au Québec 6 % des recettes du gouvernement du Québec (4,3 % en Ontario) avec un montant total de 5,3 milliards de dollars (4,6 milliards de dollars en Ontario) ; le Québec occupe 51 % du total des impôts sur la masse salariale prélevés au Canada par les gouvernements provinciaux (44 % en Ontario)².

RECOMMANDATION

⇒ La commission de révision permanente des programmes doit travailler de concert avec la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise afin de trouver les solutions qui permettront de rendre les programmes financés par les charges patronales plus efficaces et moins coûteux, afin de planifier une réduction progressive des ponctions fiscales sur la masse salariale.

3 / L'aide fiscale aux entreprises doit être concentrée sur la confiance des investisseurs.

Les crédits d'impôt ne sont pas des gratuités. Ils sont considérés par les entreprises comme des paramètres à part entière du système d'impôt. Ces paramètres sont intégrés naturellement et systématiquement par les entreprises dans leurs calculs d'optimisation fiscale. Les crédits d'impôt font, ainsi, partie de la structure de financement des investissements, eux-mêmes planifiés sur plusieurs années. Couper précipitamment les crédits d'impôts des entreprises pour combler les coûts d'un appareil gouvernemental alourdi et sous-efficace serait une approche court-termiste et qui, en pénalisant l'investissement, pénalise notre potentiel de croissance. L'économie québécoise n'a aucun point de croissance à perdre et MEQ demande à ce que la révision de l'aide de l'État aux entreprises soit progressive et planifiée de manière à laisser un maximum de visibilité quant aux conditions d'investissement qui prévalent au Québec.

Lors du dernier budget du gouvernement du Québec, les coupures de 20 % opérées sur une série de crédits d'impôt aux entreprises répondaient à la nécessité d'assainir les finances publiques. Ces coupures ont cependant envoyé un signal relativement ambigu quant à la sensibilité du gouvernement face à la réalité concurrentielle de l'industrie québécoise. L'impact de ces coupures ne se limite pas à la croissance des plus petites entreprises. Les plans d'investissement des grandes entreprises sont aussi très sensibles à la qualité et à la stabilité des conditions d'affaires. Les grandes entreprises optimisent leur production à l'échelle mondiale et

² Sources : Statistique Canada

de trop nombreuses incertitudes³ sur la rentabilité des investissements massifs dans lesquels elles s'engagent remettent en cause leur stratégie globale.

Quelles que soient les modifications envisagées par le gouvernement en termes de fiscalité des entreprises, il faut prendre garde de surprendre les entreprises avec des modifications sans préavis. La performance actuelle de l'industrie québécoise est fragile et quelles que soient les orientations politiques du gouvernement, chacune des actions de l'État doit aller dans le sens d'un renforcement positif des conditions d'affaires.

Par ailleurs, nous savons que le débat sur les crédits d'impôt porte également sur le nombre des programmes d'aides. Selon MEQ, il ne s'agit pas nécessairement de réduire ce nombre, mais d'assurer la clarté de l'éventail de programme. La rentabilité du crédit d'impôt (le crédit génère plus de gains économiques qu'il ne coûte en terme de revenus fiscaux et de coûts administratifs) est la seule question qu'il faut se poser. Les différents secteurs d'activités évoluent sur des marchés différents et, tant que l'ensemble de l'offre reste cohérente avec la réalité commerciale et industrielle du Québec, MEQ ne voit aucune objection sur le choix d'encourager un secteur particulier et d'offrir un crédit d'impôt tout aussi particulier. La clarté, l'accessibilité et l'efficacité du crédit d'impôt sont les aspects à traiter pour améliorer les mesures d'aides. Les coupures ne doivent précéder cette analyse. Cette analyse devra également mener à des paramètres stables. Le gouvernement doit absolument éviter les décisions temporaires.

RECOMMANDATIONS

⇒ Réviser les aides fiscales aux entreprises en proposant une analyse de l'efficacité des programmes et de leurs retombées économiques directes et indirectes (rentabilité des mesures fiscales).

⇒ Planifier les modifications afin d'opérer une transition progressive des conditions fiscales et assurer la visibilité des investisseurs sur les conditions fiscales globales.

4 / La R-D, l'innovation et les dernières technologies

La clé de notre avenir économique se trouve dans les nouvelles découvertes scientifiques, la recherche industrielle, la commercialisation de nouveaux produits à forte valeur ajoutée, le développement de nouveaux procédés et de nouveaux matériaux et de toutes les autres formes d'innovation qui permettront à notre société de prospérer. Le rôle du gouvernement à cet égard est absolument déterminant. Les investissements en R-D sont, par nature, extrêmement risqués, tandis que ces mêmes investissements constituent le maillon central de notre dynamisme et de notre avenir industriel. La justesse stratégique avec laquelle le gouvernement doit structurer, coordonner et animer le système d'innovation doit être définie et opérée en s'appuyant des plus grandes ambitions technologiques.

La capacité du Québec à attirer les entreprises et les investissements actifs en R-D sera déterminante dans l'élan que prendra la fabrication avancée et dans la capacité du Québec à prospérer. La recherche scientifique et industrielle est indispensable au renforcement particulier des biotechnologies, des technologies de l'information, des nouveaux matériaux, des divers champs technologiques (optique, nouveaux matériaux, etc.). La recherche est également indispensable à la modernisation générale des entreprises, à des processus de production permettant la flexibilité aujourd'hui exigée par la personnalisation de masse, à une performance renforcée dans les niches sectorielles, au recours plus systématique de l'automatisation et de la robotisation.

³ Par exemple, instabilité du coût des matières premières, risque de change, concurrence internationale et soubresauts de l'économie mondiale.

Pour que le Québec reste compétitif, le gouvernement doit impérativement renforcer l'ensemble de la fiscalité associée à la R-D et offrir un environnement propice à l'innovation et à la modernisation des équipements et des processus. La réduction récente du taux de crédit d'impôt fédéral à la R-D a très clairement et presque automatiquement entraîné une réduction des dépenses intra-muros en R-D des entreprises canadiennes⁴ en 2013, renversant la tendance à la hausse qui s'était observée au cours des trois années précédentes.

Selon MEQ, il est important de faire un état des lieux des incitatifs à la R-D ainsi qu'à la recherche industrielle. Les ajustements qui seront nécessaires aux crédits d'impôt associés devraient également être effectués aussi tôt que possible.

En effet, les activités reliées à la R-D, au développement technologique et à l'innovation, sont particulièrement mobiles et sensibles aux conditions d'affaires. La mondialisation, les moyens de communication et la croissance des coûts reliés aux découvertes scientifiques et technologiques ont radicalement modifié l'organisation de l'innovation, beaucoup plus ouverte et beaucoup plus délocalisée. Le Québec ne doit pas renoncer face à cette nouvelle réalité, réalité qui suggère de la part du gouvernement de travailler sur la qualité des infrastructures de recherche et du savoir, le tout en s'appliquant à créer les interrelations actives entre le système d'innovation et l'industrie. Il s'agit notamment d'attirer les expertises afin de répondre à la course des talents. Il s'agit également de coordonner la formation professionnelle et technique afin d'assurer l'application adéquate des innovations et de pousser leur commercialisation. Il s'agit de créer des conditions favorables aux investissements en R-D au Québec par les entreprises.

RECOMMANDATIONS

⇒ Améliorer le système de crédit d'impôt à la R-D en considérant davantage le support matériel et technologique nécessaire à l'application des progrès de la recherche industrielle. Le taux de crédit devrait être spécifiquement augmenté pour les entreprises du secteur manufacturier.

⇒ Rendre permanente la mesure d'amortissement accéléré de 50 % pour les machines et le matériel de fabrication ou de transformation. La vélocité des technologies valide la justification économique d'une application de l'amortissement accéléré aux équipements nécessaires aux projets d'investissements dans la fabrication avancée.

⇒ Renforcer le crédit d'impôt à l'investissement en matériel de fabrication et de transformation

⇒ Maintenir le congé fiscal pour les chercheurs et les experts étrangers.

⇒ Renouveler l'approche sur les services d'adaptation technologique pour une relation beaucoup plus active entre les centres de transferts technologiques et l'industrie.

⇒ Organiser un rendez-vous annuel entre le gouvernement et l'industrie, afin d'assurer la progression et l'ajustement continu du système d'innovation québécois à la concurrence mondiale.

Le rôle que prend le numérique dans notre société dépasse la simple contribution d'un quelconque secteur dans le PIB. L'économie numérique a définitivement changé le paradigme de production et de distribution. Le renforcement de l'économie québécoise passe par une participation industrielle et commerciale à l'évolution des affaires électroniques. L'intérêt économique des affaires électroniques ne se cantonne pas au secteur des services. La fabrication québécoise de produits informatiques et électroniques et celle d'appareils et de composantes électroniques représentent près de 6 % de la fabrication québécoise. Sans compter les effets

⁴ 2014-2015 Federal Budget Recommendations – Presented to the house of commons standing Committee on finance, Manufacturiers et exportateurs du Canada, Août 2014.

induits sur la compétitivité des autres secteurs de l'économie, leur poids est loin d'être négligeable. Le Québec a su prendre un certain élan dans le commerce électronique et dans le développement des technologies qui y sont associées. MEQ considère que le rôle structurant des télécommunications et les technologies de l'information doit être abordé avec l'ambition des grands centres mondiaux d'innovation, afin que le Québec puisse s'engager et tirer le meilleur parti possible des transitions technologiques.

RECOMMANDATION

⇒ Mettre à jour et renforcer l'ensemble des aides dédiées aux affaires électroniques et aux nouvelles technologies de l'information, en les centrant davantage à l'innovation et l'avancée des technologies.

5 / La rétention et l'attraction de capitaux

Les chaînes d'approvisionnement étant devenues mondiales, les industries manufacturières n'ont plus de réelles frontières. Sans pouvoir réellement protéger ses industries de la concurrence externe, l'État doit centrer sa politique économique sur l'attraction des capitaux, comme il doit le faire sur l'attraction des cerveaux et des expertises.

L'économie continuera de se mondialiser, les frontières économiques à s'effacer, tandis que les entreprises continueront à internationaliser leurs activités. Si la mondialisation n'est pas un phénomène nouveau, son accélération au cours de la dernière décennie a été assez forte pour bouleverser les mouvements de capitaux et, conséquemment, la base industrielle des économies occidentales. Attirer les capitaux et l'investissement grâce à une fiscalité plus attractive est d'une importance élémentaire.

La croissance des PME est naturellement parmi les préoccupations du gouvernement : l'accès aux marchés internationaux et la capacité à concurrencer les entreprises étrangères sur notre propre territoire nécessitent en effet une taille critique. MEQ aimerait néanmoins souligner le rôle structurant des grandes entreprises : donneurs d'ordre des PME, acteurs majeurs dans les activités de recherche et développement, grands employeurs, principaux exportateurs, les grandes entreprises valident par leur présence la place qu'occupe le Québec dans les grands réseaux du commerce mondial. Il est impératif pour le Québec d'en retenir les activités sur son territoire et d'offrir le meilleur accueil possible à celles qui souhaiteraient s'y installer.

Il n'y a aucun crédit d'impôt qui pourra, seul, réduire la complexité d'une décision d'investissement et donner un élan conséquent à l'entrée de nouveaux capitaux au Québec. C'est dans la combinaison des conditions d'affaires que l'arbitrage peut être positif. C'est la raison pour laquelle les recommandations de MEQ, présentées dans le présent document, doivent être appréhendées comme un ensemble.

Cependant, deux aspects particuliers peuvent être abordés de manière directe par le gouvernement du Québec : il s'agit de la relève des entreprises québécoises, la croissance du capital de risque.

Les entreprises du Québec constituent le tronc de notre patrimoine économique. Leurs parts de marché, leur savoir-faire technologique, la base sociale qu'elles maintiennent par les emplois qu'elles créent et par leur contribution à l'occupation du territoire, ne sont cependant jamais totalement acquis. En particulier, la difficulté latente des entreprises à vendre pour retrouver un repreneur entrepreneur ou investisseur est un enjeu auquel il faut s'attaquer de front. Augmenter le dynamisme et la culture entrepreneuriale nécessaires pour réduire le problème de la relève des entreprises doit passer par la possibilité de générer du profit. Certaines améliorations fiscales restent possibles notamment pour le transfert d'entreprises entre les membres d'une même famille. Le gouvernement devrait proposer des exemptions d'impôt supplémentaires dans le cas des rachats des PME. Ces

exemptions sont d'autant plus importantes dans le secteur manufacturier dont l'intensité capitaliste et le besoin de faire appel aux meilleures technologies impliquent une prise de risque importante.

L'accélération de la mondialisation et l'évolution technologique ont largement remis en cause la compétitivité des économies occidentales. Malgré les initiatives d'organisation industrielle et malgré la sensibilité des acteurs politiques face à la situation, la modernisation nécessaire de l'industrie québécoise n'a pas été pleinement réalisée pour confirmer aujourd'hui sa position sur les marchés mondiaux.

La présence de capital de risque au Québec a largement participé à la performance de l'industrie québécoise. Les mesures qui pourront encourager la croissance du capital de risque devront donc faire l'objet d'une réflexion particulière. À cet égard, MEQ a déploré la décision prise en 2013 par le gouvernement du Canada d'éliminer le crédit d'impôt pour les fonds de travailleurs. Selon l'association, cette décision est mal justifiée. Le crédit d'impôt pour les fonds de travailleurs a plus que prouvé son efficacité et demeure tout à fait utile dans un contexte économique où l'investissement des entreprises manufacturières doit rapidement augmenter. Depuis 30 ans, les sociétés de capital de risque de travailleurs (SCRT) ont joué un rôle véritablement catalyseur. De plus, MEQ voit dans les SCRT un outil de développement durable : la mobilité mondiale des capitaux suggère de trouver, par ailleurs, les moyens d'en consolider une base sur notre territoire. Les capitaux détenus par les travailleurs organisent l'intérêt financier de l'investissement sur le développement économique local qui, selon MEQ, fait partie des approches économiques dont il faut savoir tirer le meilleur parti, au bénéfice de la bonne assise de notre économie.

RECOMMANDATIONS

⇒ Proposer un incitatif fiscal sur la relève des PME manufacturières opérant au Québec, un enjeu économique de première importance.

⇒ Renforcer les SCRT et étudier un modèle fiscal qui permettra de poursuivre la contribution des SCRT au développement du secteur manufacturier.

Conclusion

La recette est complexe, mais connue : la fiscalité des entreprises et l'ensemble des mesures qui définissent les stratégies économiques et industrielles doivent être orientées vers la rentabilité et la croissance des entreprises. La situation budgétaire du Québec explique largement la difficulté du gouvernement à appliquer les changements nécessaires à un système fiscal globalement plus compétitif. Cependant, malgré que l'enjeu des impôts est très clivant sur la place publique, MEQ s'attend à ce que le gouvernement ait le courage politique d'affirmer la première de ses responsabilités qu'est celle de mettre en place les conditions favorables à la prospérité économique. La réponse de l'État doit être, par ailleurs, sans délai : les entreprises du Québec ne peuvent attendre un assainissement durable des finances publiques pour être rassurées d'une amélioration progressive et planifiée des conditions d'affaires. Les perspectives d'investissement au Québec dépendent de cet engagement.